

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Officiers chefs de service, Officiers, Sous-Officiers,
Caporaux, Sapeurs-pompiers,
Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

Avant toute chose, je souhaite vous demander une minute de silence en mémoire de nos trop nombreux collègues disparus et plus récemment de nos deux collègues et amis de Bruxelles qui ont perdu la vie l'année dernière au cours d'une intervention, Patrick Batselier et Alain Tacquenièr.

Puisse le don de leur vie conforter la prise de conscience par le monde politique de la nécessité de réformer profondément nos modes de fonctionnement.

Je tiens d'abord à remercier Monsieur le Ministre Cerexhe ainsi que mon collègue et ami, le Colonel De Snijder d'avoir accepté de nous accueillir une nouvelle fois dans cet auditorium du service d'incendie de Bruxelles.

Je voudrais remercier Monsieur le Ministre de l'Intérieur de sa présence, qui nous honore, et lui souhaiter la bienvenue parmi la grande famille solidaire des femmes et des hommes du feu.

Monsieur le Ministre, je souhaite d'abord vous dire que nous comptons vraiment sur vous pour la suite des travaux de la réforme, et j'y reviendrai. Mais je voudrais dès à présent insister sur nos attentes et vous rappeler que tous, nous attendons de la réforme qu'elle apporte la reconnaissance de la profession et qu'elle donne à chacun les moyens nécessaires pour effectuer dans les meilleures conditions, ses missions d'aide et de protection du citoyen.

Je voudrais ensuite vous interpeller à propos de la mise en œuvre du Centre de Connaissances.

J'aborderai pour terminer une autre de nos préoccupations majeures, la disparition organisée de la direction générale de la Sécurité civile.

La réforme de la Sécurité Civile

La loi de 2007, porteuse d'espoir

Je devrais être porteur d'un message plein d'espoir et d'optimisme. Nous nous étions en effet réjouis, en mai 2007, de constater que le projet de loi avait été voté sans qu'il y ait eu de votes négatifs. Vous l'avouerais-je, ceci avait emporté notre conviction que le monde politique, dans son ensemble, était conscient de l'impérieuse nécessité d'une réforme.

Mais y arrivera-t-on?

Je devrais certes me féliciter que les arrêtés royaux du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours et la commission d'accompagnement de la sécurité civile aient été publiés tout récemment au Moniteur belge du 17 février. Car voilà enfin les premiers véritables arrêtés d'exécution de la loi du 15 mai 2007. Mais il en aura fallu du temps: plus de 21 mois après le vote de la loi!

Si peu de résultats concrets

Je parlais d'espoir et d'optimisme. Mais pour tout dire, nous ne sommes qu'à moitié rassurés. Qu'un arrêté fixant l'étendue géographique des zones entre bientôt en vigueur, c'est bien. Mais quels sont les changements concrets que cette entrée en vigueur apportera immédiatement sur le terrain? Actuellement aucun. Nous le savons bien. Et nous savons aussi qu'il existe au sein du monde politique des poches de résistance, des élus qui ne voient pas la nécessité de changer quoi que ce soit à l'organisation existante.

Certes, les premiers moyens de réaliser la réforme existent désormais puisqu'un montant de 10 millions d'euros a été attribué à la Sécurité Civile afin de mettre en place les zones de secours et la Task Force.

Mais nous vous signalons déjà que nous restons tout particulièrement attentifs à l'évolution de ce dossier.

Quels sont les changements concrets constatés sur le terrain depuis le vote de la loi, il y a presque deux ans? Une initiative a été réellement positive: c'est la mise en œuvre du principe de l'aide adéquate la plus rapide; et je n'évoquerai pas ici les obstacles en tous genres auxquels elle s'est heurtée.

Mais à part cela? Nous avons bien d'autres attentes, Monsieur le Ministre, celles qui concernent les nombreux arrêtés à prendre en exécution de la loi. Et nous tenons à vous le dire, nous ne sommes pas très contents. Loin de là.

Certes, des groupes de travail ont été mis en place pour mener à bien la réforme. Bonne idée en principe. De très nombreuses discussions ont eu lieu et des débats souvent animés parfois même houleux ont été menés. C'est normal.

Mais pour quels résultats concrets? Demandez donc à votre administration un tableau comparatif de ce qui avait été programmé, lors des premières réunions du comité de pilotage, en janvier 2008, et de ce qui a été effectivement réalisé, plus d'un an plus tard. Qu'il puisse y avoir certains retards dans la mise en œuvre d'un planning, c'est compréhensible. Mais ce qui est inadmissible, c'est que rien, mais alors **RIEN** de ce qui avait été annoncé, n'a été réalisé dans les délais fixés. Bien au contraire, le retard ne fait que s'accroître.

Savez-vous, Monsieur le Ministre, que bon nombre de nos collègues dont votre serviteur ont passé des heures et des heures dans ces groupes de travail? Etes-vous au courant du temps perdu à devoir rechercher des "modus vivendi" entre les différents partenaires prenant part à ces travaux préparatoires, principalement ceux qui appartiennent à la tendance policière? Etes-vous informé de l'impression ressentie par de nombreux collègues pompiers d'être considérés, au cours de ces travaux, comme quantité négligeable? Savez-vous combien de fois les conclusions de ces groupes de travail ont été rejetées en comité de pilotage d'un ton autoritaire et parfois méprisant?

Il faut que vous sachiez que notre frustration grandit de jour en jour. Car aujourd'hui, après de nombreuses années de lutte pacifique pour faire aboutir nos revendications diverses, nos desiderata sont loin d'être rencontrés.

Nos souhaits

Comme vous n'avez pris vos fonctions que récemment, Monsieur le Ministre, je vais brièvement rappeler ce que nous désirons.

De façon générale, même si nous ne perdons jamais de vue que l'objectif premier doit toujours être de secourir la population et de protéger de la façon la plus appropriée, la plus adéquate et la plus rapide, nous voulons que soient enfin reconnus à notre profession, le statut et la considération qu'elle mérite, en lui permettant de travailler dans des conditions décentes.

Concrètement, cela signifie:

- régler le problème du statut administratif afin que tous les pompiers du pays soient soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de recrutement, d'évaluation, de carrière, de procédure disciplinaire, de fins de carrière, du temps de travail à régler de toute urgence,... ce qui permettra notamment de faciliter le passage du statut de volontaire à celui de professionnel;
- Régler le problème du statut pécuniaire; pourquoi, face aux mêmes risques – et nos morts sont là pour en témoigner – autant de divergences dans les rémunérations et les diverses allocations?
- Mettre en place des commandants de zone, impérativement des gens de terrain, qui se préoccupent plus de bonne gestion que de visions fumeuses;
- Organiser la mobilité du personnel;
- Prévoir une véritable hiérarchisation du personnel, des tâches, des fonctions, des responsabilités et des compétences;
- Veiller à une couverture optimale du risque, avec les moyens nécessaires pour y répondre rapidement et de manière efficiente, en d'autres mots, fournir des moyens adaptés et suffisants, ni trop, ni trop peu;
- Garantir un plus haut degré d'efficacité et d'uniformisation de la prévention par la mise en place de bureaux techniques;
- Organiser la formation du personnel, à savoir la formation de base, la formation continue et surtout la formation pratique, y compris la condition physique, non plus dans les principes mais dans les faits et en y accordant le temps et les moyens nécessaires;

C'est là l'édifice qui doit être construit au cours des tout prochains mois, de pierre en pierre, de brique en brique, d'Arrêté d'exécution en Arrêté d'exécution, en suivant strictement les lignes directrices tracées dans la loi, une bonne loi, je le répète.

Pas de surcoût exagéré

Je tiens à souligner par ailleurs que nous comprenons les appréhensions exprimées par certains représentants des pouvoirs locaux quant au coût de la réforme. Mais nous ne sommes pas de ceux qui vont hurler pour bénéficier encore et encore de plus de moyens financiers. Je voudrais rassurer le monde politique sur nos intentions. Nous avons toujours pensé la réforme selon une ligne de force: la modernisation organisationnelle que nous estimons nécessaire pour répondre aux défis de notre société contemporaine.

Bien sûr, nous pensons aussi que le personnel doit obtenir un statut uniforme. Bien sûr aussi, nous considérons que la spécificité de notre métier – dangereux – de technicien du risque, doit être reconnue et valorisée.

Mais ces combats nous voulons les conduire de manière raisonnée et raisonnable. En discutant des priorités. Car nous sommes conscients que la crise économique entraîne et entraînera des difficultés budgétaires non négligeables. Aucune dépense irréfléchie, inconsiderée ou fastueuse ne sera proposée, nous le promettons.

Solidarité et complémentarité

Par ailleurs, vous aurez remarqué, Monsieur le Ministre, que les pompiers forment une seule et grande famille. Nous avons tous, les néerlandophones, les germanophones, les francophones, les bruxellois, les volontaires, les professionnels, travaillé main dans la main. Nous avons aussi travaillé et travaillons encore de concert avec les unions des Villes et communes ainsi qu'avec les différentes organisations syndicales. Mais nous souhaitons que tous nos efforts soient enfin productifs.

Appel au Ministre

Monsieur le Ministre, il est plus que temps d'accorder la priorité aux projets de textes plutôt qu'aux paroles creuses et visions fumeuses.

Personne ne peut plus nier maintenant que les structures mises en place il y a plus d'un an n'ont réussi à démontrer que leur inefficacité. Il est plus que temps d'en revenir à un mode de fonctionnement où, comme par le passé, tous les véritables acteurs de la Sécurité Civile étaient étroitement associés au développement de projets nouveaux. Nous sommes prêts à discuter rapidement de ces nécessaires changements avec vous.

Le Centre de Connaissances

Il nous a fallu des années pour que soit créé un Centre de connaissances.

Détournement d'idées

Que voulions-nous?

En réalité, notre souci était de disposer d'un service indépendant, composé majoritairement d'experts pompiers, qui développerait un expertise technique et opérationnelle dans une série de domaines spécialisés.

Que voyons-nous?

Des responsables qui ne connaissent rien à nos problèmes et quelques experts détachés, certains partiellement, des services d'incendie et qui s'occupent naturellement en majorité de la réforme de la Sécurité Civile.

Monsieur le Ministre où en est le projet relatif aux statistiques sur lequel nous, les pompiers, avons tant travaillé?

Où en sont les analyses des interventions et les retours d'expérience, spécialement pour les missions au cours desquelles des pompiers ont perdu la vie.

Pourtant, ce sont des dossiers qui nous intéressent singulièrement, beaucoup plus que les promenades à l'étranger de certains membres de la cellule administrative.

Appel au Ministre

Monsieur le Ministre, nous comptons fermement sur vous pour mettre fin à ces dérives et développer le Centre de Connaissances sur les objectifs pour lesquels nous avons demandé sa création et ce, après avoir réalisé le travail d'encadrement de la réforme.

Le démantèlement de la direction générale de Sécurité civile

Une autre action que nous attendons de votre part, Monsieur le Ministre, c'est de rétablir une ligne hiérarchique cohérente à votre niveau, c'est-à-dire au niveau fédéral.

Pourquoi changer une formule gagnante?

Nous avons réussi la réforme de la sécurité civile avec des structures déterminées.

Nous sommes clairement en train d'en rater l'exécution avec les nouvelles structures qui ont été mises en place sous votre prédécesseur.

Et voilà qu'aujourd'hui, même la gestion quotidienne de nos problèmes est menacée.

La direction générale de la sécurité civile a éclaté en de nombreux morceaux et je vous assure que cela fait du bruit sur le terrain. Sachez que nous considérons cette récente réorganisation comme une gifle envers notre métier, envers nos compétences, envers nos collègues, envers nos morts. Nos missions sont-elles à ce point devenues insignifiantes et négligeables qu'elles ne valent même plus la peine d'être réunies dans une seule direction générale, comme c'était le cas avant votre arrivée? Que fait-on de l'article 11 de la loi du 15 mai 2007 relatif à nos missions?

La dispersion temporaire ou définitive des attributions relatives à la sécurité civile nous paraît d'ailleurs éminemment suspecte et elle ne fait que confirmer nos craintes de voir de plus en plus planer une fâcheuse tendance policière au-dessus de la sécurité civile. Car des pans entiers de compétences de la direction générale de la sécurité civile ont été transférés à différentes directions générales qui s'occupent exclusivement ou principalement de sécurité policière.

Je m'excuse à l'avance d'avoir à le dire de manière aussi abrupte mais certains responsables de votre ministère sont en train d'organiser le foutoir.

Qui veut quoi et pourquoi?

Notre question est simple: pourquoi?

Est-ce que vous savez pourquoi, vous, Monsieur le Ministre? Nous, nous l'ignorons et d'ailleurs, nous n'avons même pas été officiellement informés de ces bouleversements qui pourtant nous concernent au premier chef.

Pourquoi avoir transféré toute la matière de prévention incendie vers la direction générale "Sécurité et prévention"?

Croyez-vous vraiment que la matière de la prévention incendie ait beaucoup en commun avec la prévention contre les vols dans les habitations? Au nom de quelle aberration confie-t-on cette matière à un service policier? Parce qu'on retrouve le mot prévention dans la dénomination de ce service? Ou parce que dans les deux cas, on utilise le mot prévention? Soyons sérieux. A suivre des raisonnements de ce genre, on devrait progressivement transférer vers cette direction générale d'autres compétences en matière de prévention, comme, par exemple, la prévention du sida ou la prévention en matière professionnelle. Et en y réfléchissant, pourquoi n'a-t-on pas plutôt choisi de transférer la prévention policière vers la direction générale de la sécurité civile puisque, qui peut le plus peut le moins: en effet, les mesures de prévention que nous préconisons pour les bâtiments concernent la vie des gens, les mesures contre le cambriolage ne concernent, elles, que les biens.

Et pourquoi avoir transféré vers cette même direction générale la tutelle sur les services d'incendie? Comment allez-vous partager les compétences d'interprétation des textes entre deux directions générales? Pourquoi avoir confié cette tutelle à un service policier? Parce qu'il est déjà compétent pour la tutelle sur les zones de police? Restons sérieux! Cela n'a aucun sens.

Pourquoi les fonds Nucléaire et Seveso sont-ils désormais gérés par cette direction générale policière? Ne serait-ce pas pour avantager les services de police lorsqu'il s'agira de déterminer ce qu'on fait avec l'argent des fonds. Pourtant les risques Nucléaires, les risques Seveso ne sont-ils pas d'abord des risques pour les pompiers?

Pourquoi les alertes ont-elles été confiées au Centre de Crise?

Pourquoi la Direction des Calamités a-t-elle été transférée aux services de la Présidente? La réparation des dommages résultant de phénomènes naturels a-t-elle soudainement été exclue du domaine de la sécurité civile?

Pourquoi confier la gestion de notre Centre Fédéral de Formation au Directeur Personnel et Organisation et non à un membre opérationnel des services d'incendie?

Quelle est la justification fonctionnelle de ce démembrement?

Pour nous, ce grand chambardement n'a aucune justification fonctionnelle. Vous savez – ou vous ne savez peut-être pas – que des bruits convergents courent sur les motifs réels de cette réorganisation. Nous dénonçons ces manœuvres scandaleuses et ne voulons pas en être une fois de plus les victimes.

Nous allons arrêter ici nos "pourquoi" et que personne ne se donne la peine d'essayer de justifier l'injustifiable. Nous n'y croirons pas car quel est le naïf qui oserait prétendre que cet émiettement est de nature à améliorer la coordination de la politique et de la gestion en matière de sécurité civile?

Appel au Ministre

Monsieur le Ministre, nous attendons de vous une initiative forte dans son symbole. L'ensemble des pompiers que nous représentons ici ce jour, espère retrouver rapidement UNE direction générale de la sécurité civile et UNE SEULE, avec toutes les attributions qui étaient les siennes avant cette note absurde du 14 janvier 2009. Et nous espérons que soit désigné un directeur général, même ad interim, mais qui maîtrise les tenants et aboutissants des problèmes de sécurité civile. Pour nous, il s'agit là d'une condition indispensable à la réussite de la réforme.

Sinon, Monsieur le Ministre, sachez-le, la réforme, devenue vôtre à présent, n'aboutira que partiellement voire pas du tout.

Monsieur le Ministre, vous m'avez dit tout récemment que vous étiez à nos côtés. Nous savons donc que nous pourrons compter sur vous et sachez qu'alors, vous pourrez aussi compter sur nous!

Respectons ainsi ensemble notre devise nationale "l'union fait la force".

Merci, de tout cœur, Monsieur le Ministre, merci et bonne chance pour notre réforme.

Je vous remercie de votre attention.

Cdt. Marc Gilbert,
Président de la Fédération Royale des Corps de
Sapeurs-Pompiers de Belgique, ailes francophone et
germanophone